

LA POLITIQUE DE PRODUCTION ET DE RECETTES—LE PAIEMENT DES FRAIS D'ENTREPOSAGE PENDANT LA CAMPAGNE ACTUELLE

M. John L. Skoberg (Moose Jaw): Je voudrais poser une question supplémentaire. A la suite des propositions soumises à la Chambre par le ministre, le gouvernement entend-il continuer à payer les frais d'entreposage des céréales au cours de la présente campagne conformément aux dispositions de la loi sur les réserves provisoires de blé?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, les propositions reflètent l'intention de cesser les paiements effectués aux termes de la loi sur les réserves provisoires de blé. Les modalités précises de cette cessation seront énoncées dans le projet de loi lors de sa présentation.

* * *

L'AGRICULTURE

L'ÉTABLISSEMENT D'UN PROGRAMME DE STABILISATION DES RECETTES DES PRODUCTEURS LAITIERS

[Français]

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Agriculture.

A la suite de l'annonce faite par le ministre responsable de la Commission canadienne du blé, à l'effet qu'à compter du 1^{er} août 1970 le gouvernement proposerait l'établissement d'un programme de stabilisation permettant de payer aux producteurs la différence entre leurs recettes admissibles et la moyenne des recettes admissibles des cinq années précédentes—ce qui équivaut à l'établissement d'un revenu garanti pour les producteurs de l'Ouest—l'honorable ministre peut-il dire si le gouvernement se propose d'établir un tel programme de stabilisation des recettes pour les producteurs laitiers des provinces de l'Est?

[Traduction]

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Pas exactement dans les mêmes termes, monsieur l'Orateur, mais le député conviendra, j'en suis sûr, que les 115 millions de dollars que nous versons à l'industrie laitière servent la même cause à bien des égards.

[Français]

M. Gilbert Rondeau: Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire à l'honorable ministre de l'Agriculture.

Étant donné que la somme mentionnée par l'honorable ministre, relativement aux subventions accordées à la Commission canadienne du lait, s'avère actuellement insuffisante, l'honorable ministre a-t-il l'intention de faire une révision en vue d'accorder un revenu stable aux producteurs de lait, comme il le fait pour les cultivateurs de l'Ouest?

[Traduction]

L'hon. M. Olson: Monsieur l'Orateur, à l'heure actuelle on s'occupe activement d'étudier et de réexaminer les diverses formes de politique laitière qui seraient les plus profitables aux producteurs laitiers. Je suis sûr que le député les connaît bien.

[L'hon. M. Lang.]

[Plus tard]

L'INDUSTRIE LAITIÈRE—RÉVISION DE LA POLITIQUE RELATIVE AUX SUBVENTIONS

[Français]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire à l'honorable ministre de l'Agriculture.

M. l'Orateur: L'honorable député de Lotbinière désire-t-il poser une question supplémentaire? S'agit-il de la question posée précédemment?

M. Fortin: En effet, monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire à l'honorable ministre de l'Agriculture.

Étant donné que l'honorable ministre déclarait récemment à la Chambre que l'équilibre est établi entre la production et la consommation des produits laitiers et qu'il entendait continuer les études en vue de réviser cette politique, pourrait-il dire s'il prévoit que cette politique sera réellement modifiée d'ici quelque temps?

[Traduction]

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je ne me rappelle pas avoir dit qu'on avait réalisé un équilibre normal. Ce que j'ai dit, c'est que la politique, ou les modifications à la politique qui a été présentée le 1^{er} avril de cette année ont été utiles pour rétablir l'équilibre, en d'autres termes, pour diminuer la surproduction. Il nous reste beaucoup à faire en collaboration avec les provinces, afin d'équilibrer la production globale de lait nature ou traité avec la consommation intérieure.

* * *

LES FINANCES

LES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU CANADA—L'ACHAT PAR LA BANQUE DU CANADA

M. R. N. Thompson (Red Deer): J'ai une question pour le ministre des Finances. Le ministre peut-il dire à la Chambre quelle proportion de la tranche actuelle d'obligations d'épargne du Canada a été ou est sur le point d'être acquise par la Banque du Canada?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, la Banque du Canada n'achète pas d'obligations d'épargne du Canada.

M. Thompson: Le ministre peut-il expliquer à la Chambre pour quelle raison une annonce publicitaire parue dans la presse au cours des dernières semaines indique qu'un certain pourcentage de ces obligations a été réservé pour la Banque du Canada?

M. Benson: Monsieur l'Orateur, j'aimerais que mon honorable ami me montre les annonces auxquelles il se réfère. Lorsqu'une obligation d'épargne du Canada arrive à la Banque du Canada, c'est que la Trésorerie en a demandé le remboursement.

M. Thompson: Le ministre peut-il dire à la Chambre dans combien de temps il prévoit réduire le taux d'intérêt prélevé actuellement par la Banque du Canada?

Une voix: Après les prochaines élections.